CONSEIL GENERAL DE BURTIGNY

Rapport de la Commission des finances concernant le préavis municipal n° 05/2026

Travaux de sécurisation de la station de surpression des chalets n° 2 à 12 du chemin du Fau

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 29 septembre 2026, en présence de la Syndique Valérie Jeanrenaud, du Municipal Sébastien Cottier, et M. Daniel Kroiss du bureau Bovard & Fritsché pour examiner le préavis municipal n° 05/2026, soumis a posteriori au Conseil général, relatif aux travaux de sécurisation et de mise en conformité de la station de surpression alimentant les chalets n° 2 à 12 du chemin du Fau.

Contexte et nécessité des travaux

La commune est tenue de fournir de l'eau potable sous pression aux parcelles concernées. Or, la vétusté de certains équipements, la conception inadéquate de l'installation et le mauvais état général de l'ouvrage faisaient peser un risque sanitaire sur le réseau communal. À la suite des épisodes de contamination survenus en 2025, la Municipalité a donc considéré que la suppression complète du risque résiduel lié à cette station ne pouvait plus être différée.

Compte tenu de l'urgence et de la nécessité de démontrer aux autorités cantonales que toutes les mesures requises étaient prises, la Municipalité a fait usage de la délégation de compétence relative aux dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour engager une première dépense de CHF 25'000 et permettre le démarrage des travaux durant l'été 2026.

Travaux réalisés et aspects financiers

Les travaux portent sur trois interventions principales : le remplacement de la cuve existante par cinq cuves en polyéthylène alimentaire, afin d'assurer un stockage adapté à l'eau potable ; la mise en place d'une déconnexion totale entre la conduite d'adduction et l'installation, afin d'écarter le risque de retour vers le réseau communal ; et le remplacement du système de surpression devenu vétuste.

Le coût total s'élève à CHF 63'779 TTC. La dépense sera financée par la trésorerie courante de la commune et amortie sur une durée de 40 ans.

La Commission relève également que l'installation sera reprise par le SIDEP avec les autres éléments du réseau. Les investissements réalisés durant l'été auront ainsi pour avantage de diminuer le montant que la commune devra verser lors de la création du SIDEP. À ce stade, la Commission ne souhaite toutefois pas articuler de montant exact à ce titre.

Conclusion

Au vu de la responsabilité de la commune en matière de distribution d'eau potable, de la nécessité sanitaire des travaux, de leur caractère urgent et de l'effet favorable attendu dans le

cadre de la future reprise des installations par le SIDEP, la Commission des finances recommande au Conseil général d'accepter le préavis municipal n° 05/2026 tel que présenté.

Burtigny, le 12 octobre 2026

Pour la Commission des finances :

Léonard Villars | Luca Dubois | Emma Handley